

Le JOURNAL



RAM

Relais assistant(e)s maternel(le)s

MARS 2021



**POUR LES ASSISTANT(E)S
MATERNEL(LE)S,
LES ENFANTS
ET LES FAMILLES**

Information

Rencontres

Echanges

Animations

INFOS & CONTACT

Maison des Services
11, rue Pierre Paris - BP 58
50800 VILLEDIEU LES POÊLES

☎ **02.33.90.17.90** ✉ **ram@villedieuintercom.fr**



**VILLEDIEU
INTERCOM**

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

MARS 2021

RAM



« Le jeu,
c'est le travail de l'enfant,
c'est son métier, c'est sa vie »

Pauline Kergomard
(pionnière de l'école maternelle en
France)

Le Relais Assistants Maternels est une structure gérée par Villedieu Intercom.
Il est à la fois un lieu d'informations pour les parents et pour les assistantes maternelles.
Il renseigne sur la fonction d'employeur et de salarié : statut, droits et obligations.
C'est un service gratuit.
Des temps d'échanges et d'animations y sont proposés.

Prêt de Revues :

Le RAM tient à disposition des assistantes maternelles des revues professionnelles.
Le RAM est abonné à l'ASS MAT magazine et Assistante Maternelle magazine.

Le prêt est gratuit. N'hésitez pas !

Quoi de neuf... ?

...chez les assistantes maternelles ? :

Bienvenue à Elise Pinson,

nouvelle assistante maternelle à
Champrepus depuis le 01.03.2021

...chez les animatrices du RAM ? :

Nous souhaitons **la bienvenue**
à Julie Lamotte,
Educatrice de Jeunes Enfants.

Elle prendra ses fonctions le 1er avril à la place de
Stéphanie Barbey,
animatrice du RAM depuis le 2 novembre,
qui a souhaité partir pour de nouvelles aventures

Bonne continuation à toutes les deux!



LE RETRAIT SUR SALAIRE : (RETENUE SUR SALAIRE EN CAS D'ABSENCE)

En cas d'absence non rémunérée, une retenue doit être faite sur le salaire lors du calcul de la paie du mois concerné. **Le congé maladie de l'assistant(e) maternel(le), le congé sans solde, l'absence de l'enfant justifiée par un certificat médical, le contrat de travail débutant ou se terminant en cours de mois sont des absences non rémunérées.**

Le calcul de la retenue pour absence doit être effectué selon un principe énoncé par la Cour de cassation : (<https://www.casamape.fr/doc/remuneration/item/absence>)

Lorsque la durée quotidienne du travail est identique d'un jour à l'autre, le montant de la retenue par jour d'absence due à la rupture du contrat peut être calculé simplement :

Retenue journalière = salaire mensuel / nb de jours de travail potentiel au cours du mois

Lorsque le nombre d'heures d'accueil est réparti irrégulièrement sur la semaine, mais régulièrement d'une semaine à l'autre, la retenue peut être opérée par heure d'absence :

Retenue journalière = salaire mensuel / nb heures de travail potentielles au cours du mois

Le nombre de jours ou d'heures de travail potentiel au cours du mois est le nombre de jours ou d'heures durant lesquels l'assistant(e) maternel(le) aurait accueilli l'enfant, si toutes les semaines du mois étaient travaillées. Cette retenue s'applique aux jours ou heures qui auraient été effectivement travaillés comme à ceux qui ne le sont pas en raison des périodes d'absence de l'enfant prévues au contrat.

Exemple : *Mme Dufoix accueille un enfant 4 journées de 8 heures par semaine – lundi, mardi, jeudi et vendredi – sur une année complète. Le salaire horaire de Mme Dufoix est de 3,50 € pour un nombre d'heures d'accueil mensuel moyen de 138,67 heures.*

Son salaire mensuel de base est donc de : 3,50 € x 138,67 heures = 485,35 €.

Le contrat de Mme Dufoix s'arrête le 17 janvier 2014.

Sur le mois de janvier, 8 jours n'ont donc pas été travaillés (2 lundis, 2 mardis, 2 jeudis et 2 vendredis).

Le mois de janvier 2014 comporte 4 lundis, 4 mardis, 5 jeudis et 5 vendredis :

le nombre de jours de travail potentiel est donc de 18 jours.

La déduction à opérer par jour d'absence est de : 485,35 € / 18 jours = 26,96 €.

La retenue à opérer sur la dernière paie sera de : 8 jours x 26,96 € = 215,68 €.



ANIMATIONS DU RAM depuis le mois de janvier 2021 :

En raison de la crise sanitaire, depuis le mois de novembre, les animations du RAM ne sont plus à l'intérieur pour la sécurité de tous.

Le service du RAM s'est adapté aux restrictions et continue de vous proposer des animations à l'extérieur.

Depuis janvier 2021, nous avons eu l'opportunité de découvrir la nature autour des lieux du RAM avec des balades musicales, des balades animées et des animations à l'extérieur dans la cour des différents lieux du RAM. Nous avons partagé avec les enfants les plaisirs d'être à l'extérieur avec des expériences dans les flaques d'eau ou dans l'herbe gelée !

RETOUR EN PHOTOS DE CES MOMENTS PARTAGÉS

les balades musicales avec Didier (intervenant musical) :



A Percy, St Pois
et
Villedieu Les
Poêles



LES ANIMATIONS À L'EXTÉRIEUR

A Percy, St Pois et Villedieu Les Poêles



LES BALADES ANIMÉES :

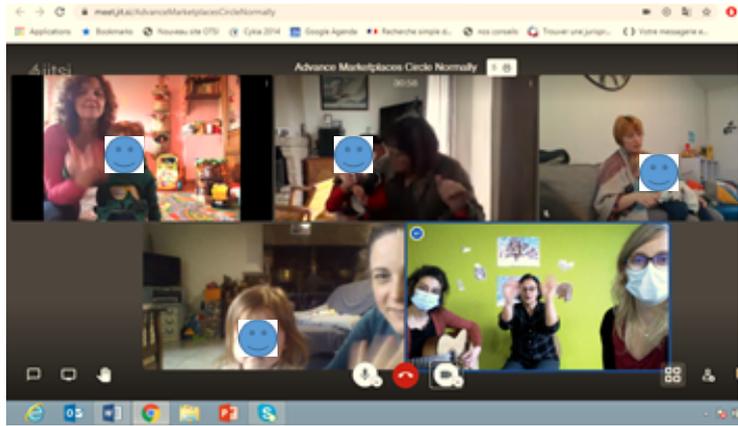


A Percy,
St Pois et
Villedieu Les Poêles



MAIS AUSSI

...EN VISIO



**...et Dans les Maisons d'Assistants Maternelles (à Villedieu les Poêles, Fleury et Saint-Pois),
une animation exceptionnelle a eu lieu.**

**C'était une occasion pour le RAM de découvrir ces lieux et de présenter nos animations dans le respect
des gestes barrières.**



***L'ensemble des assistantes maternelles du territoire de Villedieu Intercom est invité à participer aux
différentes animations proposées par le RAM.***



Les Newsletters

Le RAM met tout en oeuvre pour envoyer régulièrement, aux assistantes maternelles, des newsletters avec des propositions d'activités, de comptines, de jeux, de lecture et de recettes.

Tous les fichiers sont accessibles sur google drive grâce à un lien joint au mail d'envoi .



LA NATURE :

Jouer en extérieur : Quels sont les bienfaits pour l'enfant ?

Les enfants peuvent se dépenser, changer de milieu, découvrir l'extérieur et apprendre à observer, à s'émerveiller. C'est dans les choses les plus simples qui nous semblent banales comme jouer avec un bout de bois, un tas de feuilles, découvrir la sensation de la terre mouillée sur les doigts, observer un rayon de soleil que l'enfant va pouvoir explorer et expérimenter. Les enfants écoutent les bruits, observent les oiseaux, le ciel, les nuages, profitent des flaques d'eau... La présence de l'adulte auprès de l'enfant est essentielle car l'enfant a besoin de sentir un cadre sécurisant pour que l'expérience soit la plus intense possible. Il est important de bien se vêtir (en hiver, des vêtements chauds, imperméables et des bottes, en été, un chapeau et de la protection solaire)

Et comme dit le proverbe suédois : « Il n'y a pas de mauvais temps, il n'y a que des mauvais vêtements ! »

Actuellement, pour beaucoup d'enfants, le contact avec la nature est rare. Pourtant, le petit humain est né totalement adapté à celle-ci, et son développement est intimement lié à son contact.

Dès lors, on observe aujourd'hui le syndrome du manque de nature : obésité, hyperactivité, stress, fatigue, troubles cardiaques, myopie, asthme, dépression, perte de l'équilibre et de la force physique et de nombreux autres troubles.

AU CONTACT DE LA NATURE, L'ENFANT AMÉLIORE :



LA JDAM 21:

La journée départementale des assistantes maternelles 2021 aura lieu le samedi 2 octobre.

Elle se déroulera de 13h30 à 18h00 dans différents lieux répartis sur l'ensemble du département, certainement à Percy pour être au plus près de chez vous !

Nous sommes à la recherche d'assistantes maternelles qui veulent bien témoigner de leurs expériences de qualité sur des thèmes variés. Prenez contact avec le service du RAM, les animatrices sont là pour vous accompagner à construire vos témoignages.

N'hésitez plus, devenez intervenant lors de cette journée.

Journée Départementale des assistants maternels de la Manche



La qualité de l'accueil :
De sa définition à sa réalité quotidienne...
Reportée au samedi 2 octobre 2021
De 13h30 à 18h00

Dans différents lieux sur l'ensemble du département

Inscriptions du 15/06 au 15/07/2021

En fonction de l'évolution des conditions sanitaires, les organisateurs se laissent la possibilité d'annuler/reporter l'événement.

**Pour tout renseignement,
rapprochez-vous de l'animatrice
RAM de votre territoire**



Les Bébés Lecteurs :

Les Médiathèques de Villedieu les poêles, de Percy, de Saint-Pois et le RAM vous proposent des séances « Bébés lecteurs ».

Ces séances se dérouleront en extérieur et seront limitées à 15 personnes (enfants et adultes).

Pensez à vous inscrire auprès du RAM ou de la Médiathèque.

Les prochaines dates sont :

Avril : le 6 à Percy, le 8 à St Pois, le 15 à Villedieu les Poêles

Mai : le 20 à Villedieu les Poêles, le 18 à Percy

Juin : le 1er à Percy, le 10 à Saint-Pois, le 17 à Villedieu les Poêles